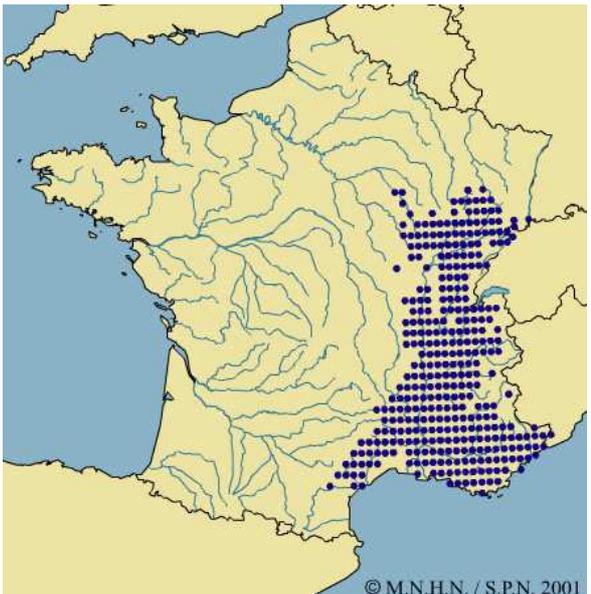


<h2 style="margin: 0;">LE BLAGÉON</h2> <h3 style="margin: 0;">TELESTES SOUFFIA (RISSO, 1827)</h3>	
<p>Code Natura 2000 : 1131</p>	
<p>Statuts et Protection</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Directive Habitats</u> : Annexe II <u>Protection nationale</u> : / <u>Liste rouge FR (2002)</u> : VU (Vulnérable) <u>Liste rouge UICN</u> : LC (Préoccupation mineure) <u>Modernisation ZNIEFF LR</u> : Espèce déterminante stricte 	<ul style="list-style-type: none"> Classe : Ostéichtyens Ordre : Cypriniformes Famille : Cyprinidés
<p>Description de l'espèce</p>	<p>Répartition en France et en Europe</p>
<div style="text-align: center;">  </div> <p>Corps subcylindrique, allongé, avec une tête conique et un museau arrondi. La bouche est infère avec des lèvres relativement épaisses. Le dos est brun olivâtre avec des reflets verdâtres à bleu ardoise. Le ventre est clair. La ligne latérale est soulignée d'un pigment jaune orangé comme la base des nageoires paires. Une bande latérale sombre est présente sur les 3/4 antérieurs des flancs de l'animal. Celle-ci peut aller de l'œil jusqu'à la nageoire caudale (visible surtout chez les mâles). La taille des mâles adultes varie de 9 à 12 cm. Les femelles sont plus grandes (15/16 cm).</p>	<p>En Europe, espèce à distribution péréalpine (mais que l'on retrouve aussi dans les Carpates jusqu'en Roumanie/Ukraine). En France, elle est principalement présente dans les bassins versants méditerranéens, de l'Aude au Var (elle est présente de manière anecdotique dans les bassins du Rhin et de la Seine).</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  <p style="text-align: right; font-size: small;">© M.N.H.N. / S.P.N. 2001</p> </div> <p style="font-size: x-small;">Source : KOTTELAT M. & FREYHOF J. (2007) - KEITH P. & ALLARDI J. (2001)</p>

Biologie et Ecologie

Caractères écologiques

Le Blageon fréquente les cours d'eau à courant modéré, relativement frais, bien oxygénés, et à fond de graviers et galets.

Son préférendum typologique (zone occupée préférentiellement par l'espèce sur le linéaire d'un cours d'eau) est le niveau B6 de la typologie de VERNEAUX (1977) ou la "zone à Ombre" de la zonation piscicole de HUET, 1949 (amplitude écologique : B4 à B7 ou "zone à truite inférieure" à "zone à Barbeau supérieure"). Il tend d'ailleurs à remplacer l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) dans les cours d'eau du pourtour méditerranéen (CHANGEUX & PONT, 1995).

Les espèces l'accompagnant fréquemment sont la Truite commune, le Vairon, le Barbeau méridional, le Chevaine, le Goujon, la Loche franche...

Activité

Le Blageon est une espèce diurne, grégaire, et qui vit en pleine eau au niveau de zones modérément courantes.

Régime alimentaire

Le Blageon a un régime alimentaire à forte dominance carnivore avec une grande variété de proies consommées. Il mange des organismes benthiques (invertébrés, diatomées, algues filamenteuses...) ainsi que des insectes aériens tombés dans l'eau et dérivants qu'il gobe en surface.

Reproduction

La reproduction se déroule sur des bancs de graviers non ou peu colmatés, au niveau de zones très courantes, entre mars et mai (ponte unique). La température de l'eau doit être autour de 12°C. Les œufs adhèrent au substrat. Ils sont enfouis dans celui-ci, où de l'eau doit circuler dans les interstices entre les graviers (les œufs apparents sont rapidement consommés par les adultes > cannibalisme).

La maturité sexuelle est atteinte à 3 ans. La fécondité est faible.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Blageon est largement répandu en Europe. C'est une espèce qui n'est globalement pas menacée (pas de menaces importantes pesant sur l'ensemble des populations). Elle reste toutefois localement menacée et est en déclin quand son habitat est dégradé (création de barrages/seuils, prélèvements importants d'eau, artificialisations du lit...). En France, sur plusieurs points du réseau hydrobiologique et piscicole (RHP), il s'est raréfié et a diminué en taille.

(FREYHOF, J. & KOTTELAT, M. 2008. *Telestes souffia*. In: IUCN 2009. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.1. www.iucnredlist.org, KOTTELAT M. & FREYHOF J., 2007, ONEMA)

Au niveau régional, l'espèce est en limite d'aire (limite Sud-ouest, = fleuve Aude). Elle est bien présente dans les affluents du Rhône (Cèze, Gardons) et certains grands fleuves côtiers et certains de leurs affluents (bassin de l'Hérault...). Elle semble avoir beaucoup régressé ailleurs.

Sur le Lamalou, le linéaire occupé est faible et le maintien de l'espèce est menacé (population de petite taille/faible nombre probable d'individus).

Menaces sur le site

- Pollution de l'eau (toxiques, et/ou éléments nutritifs ⇒ eutrophisation)
- Dégradation des habitats aquatiques (dégradation/artificialisation des berges et de la végétation rivulaire, mise en place de seuils/barrages, départ important de MES ⇒ colmatage des fonds/des frayères...). La mise en place de seuils/barrages aurait en plus comme conséquence la rupture de la libre circulation piscicole ⇒ fragmentation de la population, non accès aux frayères possible...
- Pompages/captages d'eau ⇒ baisse des débits, réchauffement de l'eau, baisse du taux d'oxygène dissous, voire assèchement du lit
- Surfréquentation (pêcheurs, baignade...) ⇒ piétinement/bouversement du lit (impact potentiel sur les ressources alimentaires, = invertébrés benthiques, impact potentiel sur les frayères...)
- Introduction d'espèces (carnassiers, truites surdensitaires et écrevisses américaines ⇒ prédation des juvéniles et/ou des adultes)
- Manque d'entretien de la végétation rivulaire (si rendu nécessaire par des dysfonctionnements) ⇒ amplification des dégâts causés par les crues
- Comblement du lit/envahissement du lit par des macrophytes ⇒ notamment en amont du seuil situé en amont du moulin du Rouet

Mesures de gestion envisageables

- Lutte contre la pollution de l'eau et contre le départ de MES (maintien/favorisation du développement de la ripisylve et de bandes enherbées le long du Lamalou ⇒ zones cultivées, abords de la D122E, du moulin du Rouet)
- Suivi de la qualité de l'eau (toxiques ? niveau d'eutrophisation ?)
- Lutte contre la dégradation des habitats aquatiques et l'artificialisation du Lamalou (berges...)
- Etude/bilan sur les prélèvements d'eau ⇒ réduction/limitation ? Gestion de la ressource ?
- Suivi des populations de poissons et d'écrevisses (pêches électriques à réaliser au niveau du point de suivi existant, en amont du pont de la D122E, et éventuellement en aval)
- Sensibilisation des locaux/promeneurs/baigneurs/pêcheurs (piétinement, déchets, introduction d'espèces...)
- Entretien de la végétation rivulaire si obstruction du lit par des encombres/accumulations de bois mort (entretien modéré/raisonné)

Pour aller plus loin :

- Réflexion à mener sur la possibilité de créer des fossés/cunettes le long de la D122E > rétention des eaux de ruissellement et décantation de polluants/des MES (curage/entretien des fossés nécessaire)
- Réflexion à mener sur le démantèlement/l'arasement partiel du seuil artificiel situé en amont du moulin du Rouet ⇒ rétablissement d'une plus forte pente en amont ⇒ évacuation des sédiments accumulés/restauration d'habitats plus favorables au Barbeau méridional et au Blageon (études nécessaires : étude hydraulique/géomorphologique, étude de l'impact de la remobilisation des sédiments et sur la végétation rivulaire, et étude des aménagements ponctuels possibles pour restaurer l'habitat ⇒ petits épis, blocs... ?).